

Conception partagée du soutien à la PARENTALITE

Des échanges dans le groupe ont fait apparaître 2 notions :

- L'accompagnement se définit comme une ressource proposée aux parents dans toutes les étapes de leur parcours: c'est un processus dynamique et dans la durée
- Le soutien à la parentalité se définit comme un recours ponctuel, à un moment clé de l'histoire familiale (naissance, adolescence, séparation, veuvage...)

Ces deux notions sont retenues par le comité départemental qui valide un changement de libellé :

le comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité

